



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 519 – PORTANT SUR UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 678,660.70\$ ET UNE DÉPENSE DE 1,615,450.70\$ VISANT À PAYER UNE QUOTE-PART DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DES MUNICIPALITÉS DE ST-CYPRIEN ET DE NAPIERVILLE

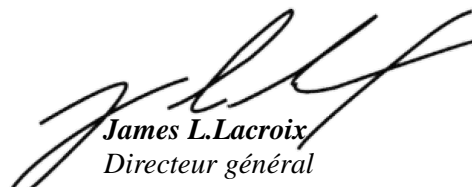
AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 12 août 2022 à 20h00, le conseil municipal a adopté le *règlement no.519 portant sur un emprunt n'excédant pas 678,660.70\$ et une dépense de 1,615,450.70\$ visant à payer une quote-part dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées des municipalités de St-Cyprien et de Napierville.*

Le règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité www.st-cypriendenapierville.com dans la section des règlements. Il est également possible de le consulter aux bureaux municipaux les lundi, mercredi et vendredi. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au info@st-cypriendenapierville.ca. Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 11^e jour d'août 2022.


James L. Lacroix
Directeur général
et greffier-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
St-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télééc. : (450) 245-7824



Saint-Cyprien-de-Napierville


info@st-cyriendenapierville.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 519 PORTANT SUR UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 678,660.70\$ ET UNE DÉPENSE DE 1,615,450.70\$ VISANT À PAYER UNE QUOTE-PART DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DES MUNICIPALITÉS DE STCYPRIEN ET DE NAPIERVILLE

Je soussigné, Directeur général & greffier-trésorier, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public relatif à l'adoption du règlement ci-haut mentionné à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 15 heures et 17 heures ce 11^e jour d'août 2022.

En foi de quoi, j'émet ce certificat à St-Cyprien-de-Napierville ce 11^e jour d'août deux mille vingt-deux.


James L. Lacroix
Directeur général
et greffier-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
St-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télec. : (450) 245-7824